

Bulletin.

de la Fédération jurassienne
de l'Association internationale des travailleurs

20 Mars 1872.

Ce Bulletin paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois; on s'abonne auprès de M. Schwitzguébel (Albin) garçon à Courmoulez. Prix de l'abonnement: Un an, 4 fr. six mois 2 fr. - Pour l'étranger, le port en sus.

Le 18 Mars

Le 18 Mars a coûté trop cher au prolétariat pour que ce puisse être pour nous un anniversaire de réjouissances. Non, cette date, qui inaugure la tragique histoire de la Commune de Paris, ne réveille que des pensées sombres et tristes: le souvenir du Droit écrasé et du mal tuomphant.

Il ne faut pas se faire des illusions: au point de vue pratique, le 18 mars a gravement compromis la cause de la révolution dont l'avènement se trouve, par la défaite de la commune de Paris, ajourné de bien des années peut-être.

Mais de ce désastre il reste au moins un résultat acquis: l'idée révolutionnaire socialiste est enfin sortie des abstractions de la théorie, elle est pour la première fois apparue au monde sous une forme concrète. Les socialistes ont passé des régions de l'idée dans celles de l'action.

Le levier de cette action, c'est l'Internationale. C'est en elle seule qu'est le salut de l'humanité moderne. Et par l'Internationale, nous n'entendons pas seulement telle organisation formelle qui embrasse aujourd'hui une portion du prolétariat; les organisations sont chose secondaire et transitoire; elles se développent, se modifient et quelquefois se déchirent comme un vêtement trop étroit. L'Internationale, c'est, d'une manière plus générale, ce sentiment de solidarité entre les exploités, qui domine le monde moderne. Quelle que soit la forme que les peuples se créent et les circonstances fassent revêtir à cette solidarité, elle est l'Internationale, et cette Internationale est immortelle comme la justice.

Le Journal de Genève du 15 mars contenait une longue lettre signée Amberny, et consacrée à l'Internationale et aux réfugiés de la Commune. Cette lettre, dont l'auteur semble

se constituer en avocat officiel de l'Internationale contient entre autres le passage suivant:

« J'affirme, d'après des renseignements certains, et en vertu d'une autorisation expresse, qu'aucune grève n'a été décrétée pour le canton de Genève, que le projet en n'en a pas même été conçu; et qu'enfin l'Internationale n'a initié aucune mesure semblable dans notre canton en 1872.

« Si il fallait une sanction à cette affirmation absolue, j'ajouterais que je m'impose l'avance une amende de mille francs, à verser à l'hôpital cantonal, si l'Association internationale débite, cette année, une grève générale ou même partielle à Genève. »

Qu'est-ce que c'est que cette plaisanterie? C'est ce Monsieur Amberny, avocat genevois, qui vient parler au nom de l'Internationale, et qui déclare solennellement que l'Internationale ne décrètera pas de grèves cette année?

Est-ce que jamais l'Internationale a décrété des grèves? Non. Et elle a toujours déclaré calomnieux ceux qui prétendaient le contraire. — Et voilà un Monsieur Amberny, que nous ne connaissons pas, qui n'est pas de l'Internationale — son ignorance de la question le prouve — qui s'arise de promettre que nous décrèterons pas de grèves en 1872! — Monsieur Amberny admet donc que nous en avons décrété autrefois, ou que nous en décrèterons dans l'avenir.

Mais déclarons, pour nous, que M. Amberny n'a pas été autorisé par l'Internationale

à parler en son nom; que si telle ou telle personne, lise lui a donné une autorisation pareille, cette personnalité n'en avait pas le droit; que même une section de l'Internationale qui tiendrait un langage pareil à celui de M. Amborny, mériterait pour ce fait d'être exclue de l'Association, comme en ayant méconnu les principes fondamentaux.

La fédération jurassienne, qui a une section à Genève, inflige donc un désaveu public à M. Amborny. Si la fédération romande, plus particulièrement intéressée dans cette question, n'en fait pas autant de son côté, tant pis pour elle.

Correspondance Du Val de St-Imier.

Le fait le plus marquant dans la vie populaire du Val de St-Imier, c'est l'activité qui se manifeste à l'égard de la constitution des sociétés de métiers.

La situation toute florissante de l'industrie horlogère fait naître des espérances d'augmentation de salaires; ces espérances se traduisent généralement en faits, et comme heureusement les ouvriers comprennent aujourd'hui que toute amélioration, pour qu'elle soit réelle et quelque peu durable, doit être le fruit d'une organisation ouvrière sérieuse, nous assistons en ce moment à l'organisation, dans toutes les branches principales de l'horlogerie, des sociétés de résistance.

Un prochain avenir nous montrera ce qui doit résulter, pour la cause générale du prolétariat, de ce mouvement.

Un fait, non moins important, vient de se passer à Sonvillier.

Des réunions populaires mensuelles sont provoquées par le comité de la Société d'Utilité publique, dans le but d'intéresser davantage la population aux affaires générales, de lui offrir un moyen de manifester ses vœux, et de provoquer dans la localité une vie intellectuelle plus générale. Les réunions n'appartiennent à aucun parti; c'est le peuple, avec ses différentes tendances, ses diverses classes, qui y est invité; en un mot, elles sont une tribune libre.

Dans la séance du 11 mars, la question à l'ordre du jour était la révision du règlement communal. Le Cercle d'études sociales de Sonvillier (section de l'Internationale) avait nommé une commission chargée de présenter un travail sur cette question, ou la traitant au point de vue de l'autonomie communale.

Nous n'analyserons pas ce travail: c'est un exposé des principes du socialisme fédéraliste, une attaque directe contre toutes les institutions autoritaires, une revendication absolue des droits qu'ont chaque être humain, chaque groupe d'individus, de disposer librement d'eux-mêmes, et par suite chaque population de constituer sa Commune libre.

Les membres du Cercle d'études sociales ne se faisaient pas illusion sur le résultat de leur démarche; elle avait surtout pour but d'épurer dans le sein de la population l'idée de la Commune libre; elle ne pouvait avoir un but immédiatement pratique, car, disait le rapporteur, «la majorité des habitants sont indifférents ou hostiles à une socialiste, qu'ils considèrent comme des partageux; ce n'est pas avec de pareils sentiments qu'on peut opérer une réforme sociale. Pour faire quelque chose de grand, il faut avoir la passion révolutionnaire. Tout ce que nous pouvons faire

« espérer, c'est d'appeler l'attention sérieuse de nos concitoyens sur l'idée que nous leur soumettons. »
 « Tout citoyen éclairé, tout ouvrier sérieux comprendra qu'il y a désormais autre chose à faire que de la politique autoritaire, qu'il y a la politique scientifique, la politique du Travail à inaugurer dans le monde moderne. »

Si toute l'Assemblée n'était pas sympathique aux idées émises dans ce travail, l'attention soutenue avec laquelle la lecture en a été faite est une preuve suffisante que la population commence à pressentir l'importance des problèmes sociaux. Serait-ce un réveil sérieux en faveur du socialisme ? nous ne pouvons l'espérer ; mais malgré tout, la journée du 11 mars marque son importance : les ouvriers socialistes de Sonvilier ont demandé la constitution d'une Commune libre.

Puisse-t-elle, dans toute la Suisse, les ouvriers comprendre que leur salut n'est pas dans l'Etat, mais dans les Communes révolutionnaires, et préparer par une agitation générale la constitution des Communes libres. Ils auront ainsi plus fait pour l'émancipation du prolétariat que toutes les révisions de Constitution fédérales ou cantonales.

Nouvelles de l'extérieur. France.

(Corresp. de Paris, 17 mars.) — Les chambres syndicales ouvrières se reforment l'une après l'autre. Leur mouvement s'est accentué assez mollement au début, malgré les efforts de la Constitution, qui tous les jours exhorte les ouvriers à reformer leurs syndicats. Toute la presse radicale se prête d'ailleurs volontiers

aux communications ouvrières ; nos amis d'encre dans le Ruyzel, dans la République française, dans le Radical. A défaut d'organes socialistes, il faut bien se servir de ce qu'on a sous la main.

« Cinq ou six corporations seulement fonctionnent de nouveau jusqu'à présent : les bijoutiers, les marbriers, les imprimeurs-lithographes, les mécaniciens, les ouvriers en cuir et en peau, les gantiers, et peut-être deux ou trois autres branches.

« L'état de siège, les souvenirs récents de la guerre intimident beaucoup de monde. C'est pour les débutants s'offrir en pâture à la police que de prendre l'initiative ; on hésite à se compromettre, on attend. Mais comme la presse par ses communications donne une certaine facilité d'action, les éléments les plus énergiques ne tarderont pas à agir, et nous aurons bientôt un ensemble de forces légales à opposer à la loi qui va être promulguée.

« Les décisions de la Conférence de Londres, en jetant le trouble dans les esprits, ont beaucoup entravé notre propagande. En effet, grâce à la décision de cette Conférence sur les désignations que doivent prendre les branches et sections, beaucoup de personnes se figurent qu'il est interdit de former des sections autres que les Sociétés corporatives. Nous combattons de notre mieux cette erreur, et sans nous préoccuper de savoir notre action est conforme ou non aux Décrets de la Conférence, nous avons fondé à Paris une section, la seule section de l'Internationale actuellement existant dans cette ville.

« La presse parisienne a publié dans ces derniers mois d'assez nombreux articles sur l'Internationale, la plupart témoignant d'une complète ignorance et de notre véritable organisation, et des questions qui nous divisent. Il faut ajouter que certains organes ont prêté leur publicité (quelquefois sous l'inspiration

directe de Londres) pour faire punir le mariage. Nos véritables amis sur la scène réelle de nos différends. La République juraissienne a communiqué, d'une manière incidente, à l'occasion des fêtes sans leur vrai jour, et a fait connaître aux ouvriers français la protestation de la fédération jurassienne contre la Conférence de Londres. »

Le 17 mars s'est réuni à Bologne le Congrès du Fascio operaio, fédération de sociétés ouvrières italiennes adhérentes à l'Internationale.

Parmi les questions dont s'est occupé ce Congrès, se trouvait celle-ci :

« Dans l'intérêt général et pour assurer la pleine autonomie du Fascio operaio, celui-ci doit-il reconnaître et s'assujettir à la direction du Comité général de Londres ou de celui du Tura Bernois, ou doit-il en rester indépendant, tout en maintenant des relations avec ces Comités, dans l'intérêt et pour le meilleur développement de l'Association ? »

A cette question le Congrès a fait la réponse suivante :

« Le Congrès ne reconnaît dans le Comité général de Londres et dans celui du Tura Bernois que de simples offices de correspondance et de statistique ; il charge le consulat de la région de Bologne de se mettre en relations avec eux, et l'en réfère à chaque section. »

Nos amis du Fascio operaio ont fait ici une erreur qui a été perfidement exploitée par nos adversaires.

Le Fascio operaio a cru, à ce qu'il semble, que le Comité fédéral jurassien se posait en rival du Conseil général de Londres, et qu'il devait choisir entre Londres et Domilieu.

Rien de semblable n'a jamais existé. Le Comité fédéral jurassien est un simple Comité régional, qui ne représente rien que les sections jurassiennes.

Le Conseil général de Londres, par contre, quels que soient les griefs qu'on élève justement contre certains de ses actes, est le représentant officiel de l'Association internationale tout entière.

Le Comité fédéral jurassien n'est donc pas un rival du Conseil général de Londres ; il ne prétend absolument à aucune direction dans les affaires de l'Internationale.

La Fédération jurassienne s'est bornée, comme c'était son droit, à protester contre les résolutions de la Conférence de Londres et à en appeler au prochain Congrès. Voilà tout.

Que les autres fédérations adhèrent à la protestation de la Fédération jurassienne, ou fassent pour leur compte des protestations analogues, rien de plus naturel. Mais qu'on veuille faire de la Fédération jurassienne et de son Comité un autre Conseil général, c'est doublement absurde : d'abord c'est le renversement des statuts de l'Association ; puis c'est absolument contraire à l'esprit même de la Fédération jurassienne, qui repousse toute direction imposée, et qui ne peut par conséquent songer à imposer la sienne aux autres.